Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212903009-20260605-D202642-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

Département du FINISTÈRE
Commune de LE TRÉVOUX
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures et 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est assemblé, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence d'Elina VANDENBROUCKE, Maire.
Nombre de conseillers : 19
Présents : 18 : Karoline CORRE, Vanessa DORVAL, Chantal GUENNEC, Daniel HANOCQ, Yannick HERLEDAN, Aurore LANGLAIS, David LE BOUR, Audrey LE CALVÉ, Jonathan LE GOFF, Sylvie LIJOUR, Stéphane MARION, Marie-Laure PENN, Jérémy PERRON, Pauline SALAÜN, Roland TANGUY, Florent THOUMELIN, Stéphane VALETTE et Elina VANDENBROUCKE.
Excusée : 1 : Isabelle FRAVAL qui a donné procuration à Yannick HERLEDAN.
Secrétaire de séance : Chantal GUENNEC.

DÉLIBÉRATION 2026/42
TARIFS 2027 DES CONCESSIONS AU CIMETIÈRE COMMUNAL, COLUMBARIUM, CAVURNE ET JARDIN DU SOUVENIR

La Maire propose à l'assemblée de maintenir, pour l'année 2027, le tarif des concessions dans le cimetière communal, des emplacements au columbarium, des cavurnes et de la dispersion des cendres au Jardin du souvenir.
Le tarif de plaque nominative au jardin du Souvenir est également reconduit.
Considérant l'avis des membres de la commission « Ressources » réunie le 5 juin 2026,
Entendu cet exposé,
Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des membres présents ou représentés
Par 19 voix Pour

DÉCIDE, pour l'année 2027, de fixer les tarifs suivants :

Cimetière	Concession par m2	15 ans : 40 €
Columbarium	Emplacement	Droit initial : 550 €
		15 ans : 15 €
Jardin du Souvenir	Dispersion des cendres	30 €
	Plaque nominative	40 €
Cavurne	Emplacement	15 ans : 40 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à LE TREVOUX, le 5 juin 2026

La Maire,
Elina VANDENBROUCKE

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Préfecture, le 08/06/2026
De la publication le 08/06/2026